

PHRASÉOLOGIE ET ANALOGIE

Mon propos consistera à donner un aperçu de la façon dont la linguistique analogique appréhende un certain nombre de questions relatives à la problématique phraséologique. Je tâcherai en particulier de dégager une reformulation de l'une des questions centrales en matière de phraséologie, celle de la compositionnalité. Il convient donc, au préalable, de préciser ce que j'entends ici par *analogie*.

1. LA PROBLÉMATIQUE ANALOGIQUE EN LINGUISTIQUE

On considérera, en première analyse, qu'est *analogique* toute structure ou tout processus impliquant des *similarités*. Les structures et processus dont il est question ici sont d'abord des structures et processus cognitifs¹.

L'analogie est aujourd'hui considérée comme un processus central de la cognition humaine :

The ability to make analogies lies at the heart of human cognition and is a fundamental mechanism that enables humans to engage in complex mental processes such as thinking, categorization, and learning, and, in general, understanding the world and acting effectively on it based on her/his past experience [...]. The ability to see a novel experience, object, situation or action as being « the same » as an old one, and then to act in an approximately appropriate manner (and then fine-tuned to fit the novel experience), is, almost unquestionably, one of the capacities that sets humans apart from all other animals.²

C'est de ce cette centralité de l'analogie dans la cognition humaine que découle l'hypothèse selon laquelle l'examen systématique des structures et processus analogiques dans les langues et les discours permet d'obtenir des descriptions linguistiques réalistes, c'est-à-dire reflétant des phénomènes cognitifs effectifs chez les individus. En d'autres termes, cette visée réaliste se traduit par l'introduction d'un concept psychologique dans le métalangage.

Si l'analogie est toujours fondée sur une similarité, toutes les similarités ne donnent pas lieu à des processus analogiques. La similarité est *neutre* : la constatation ou la mise en évidence d'une similarité entre deux entités ou structures X et Y permet de conclure aussi bien en faveur de l'identification (X et Y étant similaires, je les traite de la même façon) qu'en faveur de la différenciation (X et Y sont similaires mais restent perçus comme différents) entre X et Y. L'analogie correspond à la première de ces deux situations : elle est un processus consistant à considérer/traiter comme identiques (selon un certain point de vue ou dans un certain objectif) deux entités similaires (ou considérées, perçues comme similaires).

Selon une tradition philosophique bien ancrée, la « véritable » analogie est nécessairement proportionnelle, et elle se distingue de la « simple » similarité³. Dans le cadre théorique que je propose, le rapport entre analogie et similarité est d'une toute autre nature. Il ne s'agit pas de deux façons d'envisager la ressemblance – une façon rigoureuse, l'analogie, et une façon non rigoureuse, la similarité – mais de construire une théorie générale de la ressemblance, dans laquelle la ressemblance qui conduit à une identification (l'analogie, donc) est considérée comme le fait crucial. En effet, dans le cas où la similarité ne conduit pas à une identification, les choses sont pour ainsi dire laissées en l'état. Il ne se passe rien, aucun processus ne se déclenche. Une similarité est admise entre X et Y, mais X et Y demeurent dans leur état initial de différenciation. Dans la perspective adoptée ici, la similarité est donc

¹ Je reprends ici en partie la présentation de l'analogie que j'ai proposée dans Monneret (2014).

² Le projet « Humans. The Analogy-Making Species », 2006-2010 (European Commission Grant FP6-NEST 029088), a impliqué neuf universités dans le monde et produit environ 200 publications. Ce projet est accessible à l'adresse suivante : http://cordis.europa.eu/search/index.cfm?fuseaction=proj.document&PJ_RCN=10456257

³ C'est aussi le cas dans les usages informatiques de l'analogie, car seules les analogies proportionnelles peuvent actuellement donner lieu à des calculs automatisés. L'impossibilité de donner un équivalent numérique ou informatique à l'analogie binaire est un verrou technologique qui semble encore à peine perçue, mais dont le dépassement, s'il se produit un jour, conduira certainement à une nouvelle ère informatique.

le terme qui vise à prendre en charge la condition nécessaire (mais pas suffisante) de l'analogie. Un processus analogique est un processus cognitif fondé sur des similarités ; une structure analogique est une structure dont la genèse implique un processus analogique. Les similarités pouvant elles-mêmes être de type binaire ou proportionnel, on distinguera deux types d'analogies :

(i) L'analogie *binaire* (Ana (X,Y)), définie par les conditions suivantes :

1°) X et Y (entités ou structures) ne sont pas identiques (condition de différenciation), autrement dit il existe au moins une propriété (D) que possède X mais que ne possède pas Y :

$$\exists D / D(X) \wedge \neg D(Y)$$

Ex. X = cigarette ; Y = cigarette électronique
D = présence de tabac, de papier, combustion du tabac etc.

2°) X et Y possèdent au moins une propriété commune (C) :

$$\exists C / C(X) \wedge C(Y)$$

Ex. X = cigarette ; Y = cigarette électronique
C = s'utilise par aspiration et produit de la fumée, présence de nicotine⁴

Les conditions 1) et 2) expriment la condition de similarité (similarité fondée sur des attributs ou similarité de surface)

3°) il existe, selon un certain point de vue (s⁵), une hiérarchie entre les propriétés D et C, telle que D est perçue comme une propriété d'arrière-plan (ou générique) et C comme une propriété de premier plan (ou spécifique ou saillante) :

$$[C > D]_s$$

Ex. Si l'on considère que les propriétés communes entre la cigarette et la cigarette électronique dominent hiérarchiquement les propriétés différentielles, on effectue une analogie entre ces deux types d'objets. Cette analogie peut être la base d'une législation concernant la cigarette électronique (objet nouveau qui, donc, requiert une évolution de la législation), fondée sur une extension à la cigarette électronique des interdictions s'appliquant à la l'usage de la cigarette.

(ii) L'analogie *proportionnelle*, qui reprend une définition du même ordre, mais à partir de couples d'entités :

Ana (X,Y) où X = [x,x'] et Y = [y,y']. Cette configuration se formule de la façon suivante : « x est à x' ce que y est à y' ».

1°) [x,x'] et [y,y'] ne sont pas identiques (condition de différenciation). Il existe au moins une propriété (D) que possède [x,x'] et [y,y'] mais que ne possède pas [y,y'] :

$$\exists D / D([x,x']) \wedge \neg D([y,y'])$$

Ex : « la cigarette électronique n'est-elle pas à la tabagie ce que la poupée gonflable est à la luxure ? »⁶
x = la cigarette électronique ; x' = la tabagie
y = la poupée gonflable ; y' = la luxure

La relation impliquée par le couple « cigarette électronique / tabagie » est évidemment d'une nature différente de celle qui est impliquée par le couple « poupée gonflable / luxure ». Les espaces référentiels et les représentations associées sont clairement distincts. L'ensemble des propriétés différentielles est très vaste.

⁴ Certains produits utilisables dans les cigarettes électroniques ne contiennent pas de nicotine. Pour simplifier, je laisse ce cas de côté. Dans une analyse plus approfondie, il conviendrait bien sûr de ne pas négliger ce facteur, qui s'ajoute au nombre des propriétés différentielles entre cigarette et cigarette électronique.

⁵ Initiale de *sujet*.

⁶ <http://forum.epsilog.com/viewtopic.php?p=116630>

2°) $[x,x']$ et $[y,y']$ possèdent au moins une propriété commune (C), cette propriété commune étant une propriété que partagent deux relations (la relation $[x,x']$ et la relation $[y,y']$) :

$$\exists C / C ([x,x']) \wedge C ([y,y'])$$

Dans notre exemple la propriété commune est une idée de substitution par rapport à une entité impliquée par le second membre de chaque couple. La notion de tabagie implique l'objet cigarette, par rapport auquel la cigarette électronique apparaît comme un substitut. La notion de luxure, réduite ici à la sexualité, implique la présence d'un être vivant avec lequel s'exerce la relation sexuelle, être vivant dont la poupée gonflable est un substitut. La propriété commune (C) est donc bien ici une propriété que partagent deux relations. Elle pourrait se formuler au moyen d'une expression comme : « est un substitut permettant l'exercice de » (la cigarette électronique est un substitut permettant l'exercice de la tabagie ; la poupée gonflable est un substitut permettant l'exercice de la luxure).

Comme dans le cas précédent, les conditions 1) et 2) expriment la condition de similarité, mais il s'agit ici d'une similarité proportionnelle (ou structurelle).

3°) il existe, selon un certain point de vue (s), une hiérarchie entre les propriétés D et C, telle que D est perçue comme une propriété d'arrière-plan (ou générique) et C comme une propriété de premier plan (ou spécifique ou saillante) :

$$[C > D]_s$$

Dans notre exemple, l'analogie semble n'avoir guère d'autre fonction que comique (d'un goût douteux, mais peu importe), cette valeur étant attribuable au rapprochement (fondée sur la propriété commune) de deux champs d'expérience très éloignés, l'éloignement étant la condition de l'effet de surprise produit par l'analogie. Mais on pourrait imaginer un usage moral de cette analogie. Dans un cadre représentationnel (au plan des représentations sociales) où l'usage d'une poupée gonflable serait moralement condamnable, ou au moins considéré comme une pratique faisant apparaître son auteur comme un être pathologique ou dégénéré, cette valeur pourrait être projetée sur l'usager des cigarettes électroniques.

Le point qui importe ici est le fait que les deux relations mises en jeu par l'analogie ne sont pas identiques, mais partagent seulement des propriétés communes. Ce point est parfois négligé au bénéfice d'un niveau d'abstraction qui privilégie la seule propriété commune, et évacue les propriétés différentielles. Si l'on peut dire, pour prendre un exemple classique, que « le nid est à l'oiseau ce que la niche est au chien », c'est bien parce qu'une relation du type « x est l'habitat de y » est présente dans la relation [nid / oiseau] et dans la relation [niche / chien]. Mais cette propriété commune ne doit pas nous faire oublier que ces deux relations diffèrent sous bien d'autres aspects (par exemple, l'oiseau fabrique lui-même son nid mais le chien ne construit pas sa niche, le nid est un habitat naturel mais la niche est fabriquée par l'homme, etc.). Nous avons donc bien une similarité entre les deux relations, non pas une identité. L'identité (ou plutôt l'identification) des relations est précisément ce que construit le processus analogique, par inhibition des propriétés différentielles. Le seul cas où une similarité proportionnelle correspond à une identité des relations semble celui de la proportion mathématique : $5/10 = 1/2$ ⁷.

De nombreux travaux de psychologie cognitive ont permis d'établir que le « mapping » est le processus central de l'analogie proportionnelle. Le mapping s'effectue entre une « source » ou une « base » (la situation la plus familière ou la plus concrète) et une « cible » (la situation nouvelle ou moins bien connue). Il consiste tout d'abord en un « alignement » de la source et de la cible de l'analogie, c'est-à-dire dans le dégagement d'une structure relationnelle commune à la source et à la cible à partir de la mise en correspondance biunivoque de certains de leurs éléments constitutifs et de leurs relations. Par exemple, dans une analogie entre le système cardio-vasculaire et un système hydraulique muni d'une pompe, l'alignement consiste à mettre en correspondance (i) un certain nombre d'éléments de la source et de la cible – le cœur et la pompe, les artères et les tuyaux, le sang et le liquide qui circule dans le système hydraulique ; mais aussi (ii) un certain nombre de relations entre des éléments de la source avec

⁷ Et encore, seulement si la proportion mathématique est utilisée dans un contexte mathématique. Car dans un contexte linguistique ordinaire, les proportions identiques numériquement ont des conditions d'usage différentes. Par exemple « 50 % de » ne s'emploie pas dans les mêmes environnements que « la moitié de ».

le même nombre de relations entre des éléments de la cible : la relation entre le cœur et le sang d'une part, la pompe et le liquide d'autre part ; la relation entre le sang et les artères d'une part, le liquide et les tuyaux d'autre part, etc.

Selon le « principe de systémativité », l'alignement se développe tant qu'il le peut, pour permettre d'établir une structure relationnelle commune aussi complète que possible. Lorsque l'alignement est effectué, un nouvel élément de la structure de la source n'existant pas encore dans la structure de la cible peut être sélectionné et projeté sur la cible, ce qui correspond à la réalisation d'une inférence. Par exemple, si j'ajoute à la représentation du système hydraulique le paramètre de la pression dans le système, je peux en inférer le rôle de la pression artérielle. Enfin, outre les inférences, l'analogie permet aussi de produire des abstractions.

Dans le raisonnement par analogie, la phase du mapping est précédée par une phase de sélection d'une source de l'analogie et suivie par une phase d'évaluation. La question de la sélection d'une source pertinente pour l'analogie est bien sûr cruciale, et reste aujourd'hui largement ouverte⁸.

Compte tenu de l'ensemble de ces observations, une définition de l'analogie pourrait être la suivante : l'analogie est un processus cognitif qui requiert (repose sur) une relation de similarité (binaire ou proportionnelle) entre deux entités (ou plus), relation établie, consciemment ou non, par un individu singulier dans un contexte singulier. Selon cette définition, « analogie » est le nom générique d'un type de processus (qui peut être instancié par différents processus particuliers : raisonnement, catégorisation, conceptualisation, formation d'un mot, etc.) ; et « similarité » indique la nature de la relation qui permet le processus (elle s'oppose par exemple à « contiguïté », « inclusion », « méronymie »).

Pour l'usage linguistique du concept d'analogie, il convient en outre de distinguer, d'une part, les processus analogiques des structures analogiques résultatives et d'autre part le plan individuel du plan collectif (ou social), comme l'indique le tableau suivant :

	Processus analogiques	Structures analogiques
Niveau individuel	Processus analogique réalisé par le système cognitif du locuteur réel	Structure analogique disponible dans le système cognitif du locuteur réel, fondée sur des régularités ou similarités phonologiques, morphologiques, syntaxiques, lexicales, pragmatiques perçues, perceptibles ou actualisées inconsciemment par le locuteur réel (donc stockées dans sa mémoire)
Niveau collectif	Processus analogique validé au plan d'une langue (analogie dans le changement linguistique, compte tenu des normes présentes dans chaque synchronie considérée)	Structure analogique disponible dans une langue ⁹ donnée (qui résulte d'un phénomène de cognition sociale impliquant des normes), matérialisée par des régularités ou similarités phonologiques, morphologiques, syntaxiques, lexical, pragmatique, etc. observables par le linguiste

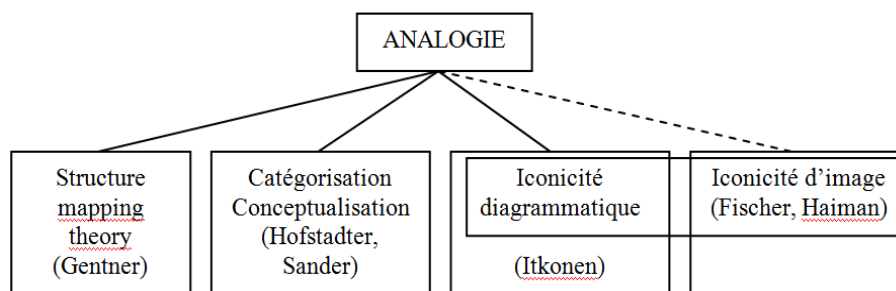
Dans chacun de ces plans, différents types de phénomènes linguistiques sont subsumés par le concept d'analogie, selon qu'on se situe au plan du raisonnement (« structure mapping » : analogie entre des situations), au plan conceptuel (analogie entre concepts ou entre signifiés, autrement dit question de la catégorisation ou de la conceptualisation), ou au plan de l'iconicité « diagrammatique » (analogie entre signes, c'est-à-dire entre couples [signifié, signifiant]). Cette conception de l'analogie est partagée par un certain nombre de chercheurs¹⁰, mais elle nous semble devoir encore être élargie, par l'intégration de l'iconicité d'image (analogie entre signifiés ou concepts d'une part, signifiants d'autre part). La perspective adoptée ici est donc celle d'une unification théorique de l'analogie, ce que vise à figurer le schéma suivant¹¹ :

⁸ Voir notamment Gentner (1997, 2012) et, pour une présentation rapide à l'usage des linguistes, Monneret (2014).

⁹ Ou un dialecte, un sociolecte, ou toute autre stabilisation collective d'un système linguistique.

¹⁰ Mentionnés dans le schéma récapitulatif qui suit. On se reportera à la bibliographie pour les références.

¹¹ Le trait en pointillés indique que la conception de l'iconicité d'image comme un cas d'analogie est un choix théorique qui nous est propre (défendu en particulier dans Monneret (2014)), ou *a minima* moins stabilisé dans la recherche que les autres



Mais si l'on peut défendre l'idée d'une unité des processus analogiques impliqués dans le langage, au sens où ils sont tous des manifestations, sur différents plans, d'un seul et même processus cognitif, leurs fonctions linguistiques doivent être différenciées. Cinq fonctions majeures peuvent être distinguées¹² :

1. La fonction régularisatrice
2. La fonction catégorielle
3. La fonction iconique
4. La fonction figurative
5. La fonction argumentative ou discursive

Dans le cadre de la présente réflexion sur les rapports entre phraséologie et analogie, nous nous concentrerons sur une seule de ces fonctions : la fonction régularisatrice. Faute de place, je laisserai de côté l'apport envisageable, en phraséologie, des fonctions catégorielle, iconique et figurative¹³.

2. LA FONCTION RÉGULARISATRICE DE L'ANALOGIE EN PHRASÉOLOGIE : LA QUESTION DE LA COMPOSITIONNALITÉ

Le *Traité de stylistique française* de Bally est souvent cité dans la recherche en phraséologie, et à juste titre puisque Bally fait figure de précurseur en proposant une typologie des « locutions phraséologiques », dans laquelle il distingue notamment les « unités phraséologiques » des « séries phraséologiques ». Ce que l'on remarque moins souvent, c'est que l'analyse des « locutions composées » est présentée d'emblée, dans le *Traité*, en relation directe avec la notion d'analogie, comme l'indique le titre du deuxième chapitre de l'ouvrage : « Action de l'instinct étymologique et analogique dans l'analyse des locutions composées ». Ce double « instinct », étymologique et analogique, était introduit à partir de l'analyse des « mots », au premier chapitre du livre (Chapitre 1 « Action de l'instinct étymologique et analogique dans l'analyse des mots »). Quels sont donc ces « instincts » dont la mise en place est nécessaire à la « délimitation des faits d'expression » (titre de la première partie) ?

Bally définit l'instinct étymologique de la façon suivante :

cas d'analogies (qui demeurent malgré tout discutés, à l'exception du « structure mapping », qui fait figure de prototype de l'analogie).

¹² Pour plus de détails sur ces fonctions, voir Monneret (2017).

¹³ La fonction catégorielle s'intéresse aux potentialités dénominatives des phrasèmes (au sens où ils sont susceptibles de coïncider avec la construction de catégories mentales). Hofstadter et Sander abordent cette question dans l'ouvrage de synthèse qu'ils consacrent à l'analogie : « Créer un mot est coûteux, et nos catégories sont si nombreuses et si mouvantes qu'un répertoire gigantesque serait nécessaire si, à chacune d'entre elles, il fallait attacher un mot. Pour cette raison, les humains doivent s'arranger avec moins de mots que de catégories. En effet, un même mot peut désigner, selon le contexte, plusieurs catégories (que l'on pense, par exemple, à la variété de significations du mot « pièce ») et plusieurs mots s'enchaînent très souvent pour désigner une seule catégorie, comme le montrera ce chapitre [...]. Alors que le premier chapitre était réservé à des catégories étiquetées par un seul mot, celui-ci est donc consacré à celles dont les étiquettes sont complexes : mots composés, expressions, proverbes et fables sont au menu de la visite. » (Hofstadter et Sander 2013, 111). Quant à la fonction iconique, elle conduit à reformuler les notions de motivation ou de transparence des structures phraséologiques. Enfin, la fonction figurative s'applique à la description des cas où les phrasèmes ont une dimension métaphorique.

L'instinct étymologique tend à *relier* entre eux les mots ou les éléments constitutifs des mots, en considérant leur forme extérieure et non leur rapport avec l'idée dont ils sont les symboles ; ou bien il tend à *donner un sens* à ces mots ou à ces éléments, alors qu'ils n'ont pas de signification par eux-mêmes et appartiennent à un tout, qui *seul* est significatif » (Bally 1951, 32)

Cet instinct étymologique conduira par exemple à analyser *remercier* ou *revêtir* sur le modèle de *relire* ou de *recoudre*. Dans les termes employés par Bally, il consiste à relier, d'une manière fautive, *remercier* ou *revêtir* à *relire*, *recoudre*, etc., sur la base d'une similarité de « forme extérieure » : la propriété commune sur laquelle repose ce jugement de similarité n'est autre que la présence, dans *remercier* comme dans *relire*, du signifiant */rel*. Dans l'autre formulation proposée, l'instinct étymologique consiste à donner un sens à un élément (ici, le signifiant */rel*, auquel on aurait tendance à attribuer un sens itératif), alors que cet élément n'a pas de signification par lui-même dans *remercier* ni dans *revêtir*.

Quant à l'instinct analogique, il n'est rien de plus qu'une « exagération de l'instinct étymologique » :

Rapprocher les mots existants en se laissant guider par leur seule forme, c'est déjà grave ; mais ce qui est pire encore, c'est de généraliser des données fournies par un ensemble de mots pour imaginer des formations analogues où l'usage ne les a pas consacrées ; il s'agit alors d'une véritable création [...] (Bally 1951, 38)

Bally donne les exemples fautifs de **raller* et de **refuir*. Dans ces deux cas, l'élément */rel*, fourni par ensemble de mots comprenant *relire* ou *recoudre* par exemple, a été généralisé comme radical itératif pour construire une « formation analogue », mais non reconnue par la norme.

Il est assez évident que ces deux instincts sont les deux faces¹⁴ d'un seul et même processus, et d'ailleurs, Bally le reconnaît lui-même :

On pourrait dire que l'instinct étymologique crée des sens inexistantes et que l'instinct analogique crée des formes ; au fond, le résultat psychologique est le même et c'est pourquoi il ne faut pas serrer de trop près cette différence. Origine, effets, tout est semblable [...] (Bally 1951, 39)

Les termes employés, « instinct », « résultat psychologique », indiquent bien que Bally tente de décrire une tendance cognitive. Certes, le choix d'« instinct » pour une tendance fautive n'est sans doute pas dénué d'une orientation idéologique, probablement dominante à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, selon laquelle l'humain se mesure à sa capacité à dominer ses instincts, autrement dit à s'arracher à son animalité. Mais dépouillé de sa gangue morale, le terme touche juste : ce que repère Bally, c'est l'existence d'une tendance psychologique, sinon irrépressible, du moins très forte, à traiter identiquement des formes similaires. Or traiter identiquement des formes similaires ce n'est rien d'autre que mettre en œuvre un processus analogique, au sens que nous avons établi plus haut.

Le passage, chez Bally, du mot au phrasème, est envisagé dans le cadre d'une réflexion sur les rapports entre unités de pensée et unités formelles (« symboles »). Bally distingue trois possibilités :

1. Le mot (graphique) recouvre l'unité de pensée : *table, route, maison*
2. Le mot renferme deux unités de pensée : *relire, cuillerée*
3. L'unité de pensée s'étend sur plusieurs mots : *tout de suite*.

C'est pour rendre compte de ce troisième cas de figure que Bally emploie le terme de « phraséologie » :

L'étude de la phraséologie [...] a pour but d'habituer à « penser » les locutions comme le fait le sujet parlant sa langue maternelle (*sic*), c'est-à-dire synthétiquement. Pour y arriver, il faut combattre l'instinct étymologique, qui agit ici comme dans la décomposition des mots isolés. (Bally 1951, 86)

¹⁴ Réceptive pour l'instinct étymologique, productive pour l'instinct analogique.

On constate ainsi que l'accès à la phraséologie est conquis de haute lutte sur la domination de l'instinct étymologique, dont nous avons vu qu'il n'est autre qu'un processus analogique. Cependant, on ne voit pas ce qui distingue, en tant que processus, les interprétations fautives de l'instinct étymologiques des interprétations justifiées, ni les créations dues à l'instinct analogique des mots construits bien formés. La distinction entre ces deux types de situations provient non pas d'une différence concernant le processus mais d'une différence relative au rapport à la norme des formes concernées. Bally écrit par exemple :

Il est certain que les mots, ou plus généralement les éléments constitutifs du langage susceptibles de recevoir un sens, tendent constamment à évoquer entre eux, pour peu qu'ils présentent des ressemblances de formes, des associations dont cette forme est le point de départ et le facteur essentiel. Ainsi le verbe *rougir* rappelle sans effort à un Français l'adjectif *rouge* dont il dérive. *Rouge* et *rougir* sont conçus comme parents ; l'étymologie qui les relie est « vivante », elle existe dans la « conscience linguistique » (Bally 1951,33).

C'est bien un seul et même processus analogique qui aboutit à la création de *rougir* ou à son interprétation, et qui aboutit à la création de *refuir*, de *raller* ou encore de *jauneur*, ce « monstre », dont Bally écrit qu'il « n'existe pas en français » (Bally 1951, 41). La fragilité du recours à la norme est patente dans ce dernier cas. Non seulement le substantif *jauneur* est présent chez Littré, qui donne un exemple de Marguerite de Navarre¹⁵, mais on en trouve aisément des attestations dans l'usage contemporain (jauneur des muqueuses, du teint, des feuilles, des dents, etc.) à partir d'une requête « jauneur » sur n'importe quel moteur de recherche¹⁶.

Dans tous les cas, ces formations peuvent être décrites sous la forme d'analogies proportionnelles :

a) Mots

*{ressembler / sembler} = *{revêtir / vêtir} = relire / lire = recoudre / coudre ; etc.

{*raller / aller} = {*refuir / fuir} = relire / lire = recoudre / coudre ; etc.

XY/Y = XY'/Y' = XY''/Y'' (X = *re*, Y = *sembler*, Y' = *vêtir*, Y'' = *lire*, etc.)

b) Locutions

*{avoir lieu / avoir} = avoir une maison / avoir = avoir une voiture / avoir

XY/X = XY'/X = XY''/X (X = *avoir*, Y = *lieu*, Y' = *une maison*, Y'' = *une voiture*, etc.)

*{avoir lieu / lieu} = habiter un lieu / lieu = visiter un lieu / lieu

YX/X = Y'X/X = Y''X/X (X = (*un*) *lieu*, Y = *avoir*, Y' = *habiter*, Y'' = *visiter*, etc.)

Ce qui se manifeste ainsi, c'est la fonction régularisatrice de l'analogie. Le processus analogique, qui est de type proportionnel, consiste dans ce cas à s'appuyer sur une similarité formelle (un segment de signifiant ou un mot constitue la propriété commune), pour en inférer une similarité sémantique. C'est ainsi qu'un enfant ou un locuteur débutant en français, voire un locuteur natif du français, comprend un mot ou un phrasème qu'il n'a jamais entendu précédemment, ou produit pour la première fois un mot ou un phrasème, à partir d'éléments constituants dont il possède une certaine maîtrise. C'est également ainsi, bien sûr, que se construisent beaucoup de néologismes. Les normes, dans un espace et un temps donnés, réduisent bien entendu la liberté combinatoire. Certaines constructions possibles ne sont pas attestées¹⁷. Il est donc envisageable de mesurer la liberté combinatoire, c'est-à-dire la compositionnalité, à l'aune des structures proportionnelles possibles et attestées. La compositionnalité pure (qui n'est rien de plus qu'une polarité, donc approchée mais jamais atteinte) est ainsi comprise comme un ensemble infini de structures analogiques possibles et attestées (cas, par exemple, des déterminants numériques).

¹⁵ « Je croy qu'ils se contenteront de la medecine qu'il a prise aujourd'hui, qui luy a ousté la jaulneur qui depuis trois jours lui estoit venue ».

¹⁶ On notera, outre les attestations contemporaines, que *jauneur* figure dans *Néologie ou vocabulaire des mots nouveaux, à renouveler, ou pris dans des acceptions nouvelles* de Louis-Sébastien Mercier (1801), ce qui signifie qu'il est, au début du XIXe siècle, perçu comme un élément périphérique du lexique : « Jauneur. Ha! ha! il a secoué la Jauneur de son teint ; il est vermeil et frais. On dit blancheur du teint, rougeur ; pourquoi pas Jauneur ? Ce qui attriste l'âme, vers la fin de l'automne, c'est la jauneur des arbres (Moussard). »

¹⁷ *Refuir* est une construction possible, ce qui n'est pas le cas, par exemple, de **fuirre*, obtenu par postposition de *re*.

Cette traduction de la compositionnalité en séries analogiques a deux objectifs. D'une part, elle permet de formuler quantitativement la compositionnalité. Par exemple, si l'on souhaite mesurer la compositionnalité du préfixe verbal *re-*, il suffit de calculer le rapport entre nombre théorique de formes analogiques (qui coïncide ici avec le nombre de verbes attestés, dans une certaine synchronie et dans un espace donné) et le nombre de formes attestées dans tel ou tel corpus. Cette mesure doit être pondérée par un indice de fiabilité de la compositionnalité qui correspond au rapport entre le nombre de formes attestées où le signifiant *re* (ou un allomorphe) apparaît en position initiale mais n'a pas le sens du préfixe *re-* (p. ex. *ressembler*), et le nombre de formes où *re-* a bien une valeur itérative¹⁸. D'autre part, comprendre la compositionnalité en termes de disponibilité de séries analogiques, c'est l'envisager non plus comme un simple principe théorique (frégéen), mais comme la manifestation d'un processus cognitif réel. Le locuteur est confronté dans son environnement linguistique à des structures analogiques proportionnelles du type :

dire / redire
faire / refaire
éditer / rééditer
lire / relire, etc.

et c'est sur le modèle de ce type de structure qu'il sera capable de comprendre ou de produire *rebugger*, par exemple, ou *respoiler*¹⁹, formes qui témoignent de la productivité du suffixe *re-*. Le sens itératif « de nouveau », n'a pas besoin d'être présent à la conscience du locuteur. Il suffit que ce dernier perçoive, sans nécessairement comprendre ou savoir pourquoi, que *respoiler* est à *spoiler* ce que *redire* est à *dire*. Autrement dit, dans une telle perspective, il n'y a aucune règle dérivationnelle dans l'esprit du locuteur, mais des *pratiques* dérivationnelles régulières, c'est-à-dire analogiques²⁰. En outre, les processus analogiques se caractérisent par leur fluidité (Hofstadter 1995) : une production analogique n'est jamais un processus cognitif définitif ou rigide ; il s'agit d'une construction momentanée, qui se confronte à l'environnement et peut se stabiliser si elle fonctionne et répétée, mais tout aussi bien être abandonnée si elle n'est pas efficace ou pas pertinente dans le contexte, et éventuellement laisser place à une nouvelle tentative analogique construite sur une autre source. Ainsi, une forme comme *ressembler* pourrait être « testée » dans une analogie de type [*ressembler* / *sembler* = *redire* / *dire*] mais cette analogie, dont la production est fondée sur une similarité formelle, n'apporte aucun bénéfice cognitif puisqu'elle n'est pas compatible avec une similarité sémantique. D'autres analogies, on l'a vu, sont possibles mais réfutées par certaines normes, qui sont elles-mêmes mouvantes. Une analyse linguistique réaliste fondée sur l'analogie accorde donc une importance centrale à la malléabilité des processus linguistiques, qui doivent être conçus comme réagissant au feedback renvoyé par les contextes et les situations (plutôt que comme des règles impératives). Dans ce genre d'analyse, il convient donc de distinguer, dans le cas du lexique :

- Les possibles attestés dans un espace normatif²¹ donné (ex. *relire*, *redire*, etc.)
- Les possibles non attestés dans le même espace normatif (ex. *refuir*, *raller*, etc.)
- L'impossible (ex. **allerre*, où le préfixe *re-* serait postposé. Si cette forme est cognitivement un impossible, c'est parce qu'elle ne s'inscrit dans aucun usage, c'est-à-dire dans aucune des séries analogiques auxquelles un locuteur est susceptible d'être confronté)

Ce raisonnement sur le mot, se transfère, comme le suggère Bally, au niveau des phrasèmes. Deux processus doivent ici être pris en compte : (i) la limitation de compositionnalité qui se caractérise par une limitation des structures analogiques possibles ou attestées ; (ii) la création de structures analogiques sur la base d'une construction phraséologique.

¹⁸ Il s'agit bien sûr ici d'une présentation simplifiée du problème, qui ne tient pas compte de la variation des valeurs sémantiques du préfixe. Cependant, si ce calcul est en réalité plus complexe à effectuer qu'on n'en donne ici l'impression, cela ne change rien au fait qu'il est possible de l'effectuer. Pour une synthèse récente sur le préfixe *re-*, voir Mascherin (2007).

¹⁹ Au sens de « spoiler » de nouveau, c'est-à-dire de révéler, une nouvelle fois (après l'avoir déjà fait au moins une fois), le contenu ou la suite d'une fiction à quelqu'un qui ne l'a pas encore vue ou lue. Ces deux formes, *rebugger* et *respoiler* sont attestées sur internet.

²⁰ En d'autres termes, la linguistique analogique s'inscrit dans le cadre des théories « usage-based », que l'on peut caractériser sommairement par les deux aphorismes suivants : « meaning is use » et « structure emerges from use » (Tomasello 2009, 69).

²¹ Un espace normatif se définit comme un ensemble de formes possibles attestées dans une période donnée et dans un ensemble géographique donné. Il s'agit d'un espace aux frontières floues.

Igor Mel'čuk (2004) définit la compositionnalité à partir d'une opération « d'union linguistique ». Selon cette opération, un signe est compositionnel lorsque le signifiant, le signifié et les propriétés syntaxiques d'une séquence sont équivalents à l'« addition » ou l'« union régulière » des signifiants, des signifiés et des propriétés syntaxiques des éléments composants de la séquence. La notion de règle, qui est ici cruciale, est précisée de la façon suivante :

On voit immédiatement que notre raisonnement s'appuie de façon essentielle sur la notion de régularité, ou de règle générale. Malheureusement, c'est une notion fort compliquée, que nous ne pouvons pas analyser ici en détail. Le lecteur devra se satisfaire de la constatation que nos affirmations auront un caractère conditionnel : « Si et seulement si on accepte une formulation donnée comme règle (assez) générale de la langue L, alors un signe complexe obtenu moyennant cette règle est compositionnel ». La généralité d'une règle linguistique est basée, d'une part, sur la *réurrence* du phénomène décrit (= sa répétition au moins dans quelques environnements différents) et, d'autre part, sur la *ressemblance* de ce phénomène avec d'autres phénomènes de L. Une règle peut décrire quelque chose de non standard, de rare, mais possédant quand même une certaine régularité, ne serait-ce qu'une régularité minimale ; cette règle a donc une certaine généralité (Mel'čuk (2004, 445) ; nous soulignons).

Il apparaît bien ici que les notions de réurrence et de ressemblance entre séquences sont les deux facteurs qui permettent de définir la « généralité de la règle », cette dernière constituant le fondement de l'opération d'« union linguistique ». Or, ce que matérialisent les séries analogiques, ce sont précisément ces deux notions de réurrence et de ressemblance. Reprenons l'exemple proposé par Mel'čuk : « planter un arbre » :

L'expression « planter un arbre » est un signe complexe - un syntagme - compositionnel, ou libre : son signifié est égal à la « somme » régulière des signifiés de ses composantes ('planter' ⊕ 'un' ⊕ 'arbre'), et son signifiant est égal à la « somme » régulière de leurs signifiants (planter ⊕ un ⊕ arbre) (Mel'čuk 2004, 448)

Le fait que « somme » apparaisse encadré de guillemets est le signe d'une insatisfaction à l'égard de cette dénomination, qui, au fond, demeure obscure – alors que le principe de la compositionnalité repose entièrement sur elle. En revanche, la formulation analogique permet de donner un contenu plus précis à cette notion de compositionnalité, qui évite le recours à la métaphore de la « somme régulière ». En effet, « planter un arbre » s'inscrit dans trois séries analogiques :

- a) Planter un arbre
Scier un arbre (« planter un arbre » est à « planter » ce que « scier un arbre est à scier »)
Couper un arbre
Arracher un arbre, etc. (tous les prédicats que sélectionne l'objet *arbre*)
- b) Planter un arbre
Planter cet arbre
Planter ton arbre, etc. (tous les déterminants compatibles avec un nom comptable)
- c) Planter un arbre
Planter un chou
Planter un olivier, etc. (tous les objets sélectionnés par le verbe *planter*)

Or rien n'interdit, techniquement, de compter le nombre de séries analogiques (à partir d'un corpus ou d'une délimitation spatio-temporelle des usages), puisque le nombre de séries possibles et attestées est conditionné par les contraintes sémantiques de sélection qu'exerce chaque élément de la séquence sur un ou plusieurs autres. Il est évident, par exemple, que l'emploi d'un verbe appartenant à un lexique spécialisé (p. ex. *acquitter*) produira un nombre de séries analogiques plus faible qu'un verbe appartenant au lexique général (p. ex. *prendre*). On aura également un ensemble de séries analogiques plus restreint dans le cas des collocations. Ce point de vue conduit donc à percevoir une gradation au sein même de la compositionnalité.

En revanche, « casser sa pipe » n'est pas à « casser » ce que « prendre / fumer / oublier sa pipe » est à « prendre / fumer / oublier », et n'est pas non plus à « sa pipe » ce que « casser sa montre / voiture / télévision » est à « montre / voiture / télévision ». Autrement dit, l'expression « casser sa pipe » n'est pas compositionnelle parce qu'elle ne s'inscrit dans aucune série analogique disponible. Entre « planter un arbre » et « casser sa pipe », on peut évidemment concevoir toutes sortes de situations intermédiaires dans lesquelles une séquence s'inscrira dans un nombre plus ou moins limité de séries analogiques. La compositionnalité maximale n'est donc limitée que par les contraintes de sélection sémantiques des morphèmes et la compositionnalité minimale se caractérise par l'absence de séquences analogues à une séquence donnée.

La fonction régulatrice de l'analogie apparaît ainsi comme une fonction d'alignement. Elle vise à permettre l'interprétation de structures sur le modèle d'autres structures (structures sources) et à permettre de produire de nouvelles structures sur le modèle de structures connues, disponibles, existantes. Elle s'applique systématiquement, au sens d'une tendance cognitive forte, avant d'être éventuellement récusée par le contexte. Elle pourra donc conduire un locuteur débutant en français à interpréter « casser sa pipe » sur le modèle de « casser sa montre », mais l'inadéquation de cette interprétation le conduira à renoncer à cette analogie et à trouver une autre solution. Par suite, il devra mémoriser la séquence comme une dénomination. Inversement, s'il est peu probable qu'un locuteur confirmé du français soit tenté d'interpréter *rebelle* sur le modèle de *refaire / redire / recoudre*, cette structure analogique sous-jacente sera sollicitée sans difficulté dans son interprétation de « Il vaut mieux être belle et rebelle que moche et remoche »²².

Mais cette fonction régularisatrice de l'analogie s'exerce également sur un autre plan. Car une séquence phraséologique, prise comme une totalité, est elle-même susceptible de s'inscrire dans une série analogique, ou de produire une série analogique. Dans la phrase « Malgré ce qu'annonce Twitter, Fidel Castro, 85 ans, n'a pas encore cassé son cigare »²³, la séquence « casser son cigare » se comprend par analogie avec le phrasème « casser sa pipe ». Le défigement peut donc être envisagé comme une situation dans laquelle une séquence est construite par analogie, à partir d'une source phraséologique.

On l'aura compris, l'analogie, dans sa fonction régularisatrice, n'est autre qu'une reformulation cognitive du concept linguistique de paradigme.

BIBLIOGRAPHIE

- Bally, C. (1951 [1909]), *Traité de stylistique française*, vol. 1, Genève, Librairie Georg & Cie.
- Hofstadter D. and the Fluid Analogies Research Group (1995), *Fluid Concepts and Creative Analogies. Computer Models of the Fundamental Mechanisms of Thought*, Basic Books.
- Fischer, O. (2000) « Grammaticalisation : unidirectionnelle, non-réversible? The case of *to* before infinitive in English », Fischer, O., Rosenbach, A., Stein, D. (Eds.), *Pathways of change : grammaticalization in English*, Amsterdam, John Benjamins, p. 149-169.
- Fischer, O, Nänny, M. (1999) « Introduction. Iconicity as a creative force in language use », Fischer, O, Nänny, M. (eds), *Form miming meaning*, Amsterdam, John Benjamins, p. XV-XXXVI.
- Gentner, D. (1983) « Structure-mapping : A theoretical framework for analogy ». *Cognitive Science* 7: 155-170.
- Gentner D. et Markman A.B. (1997) « Structure-mapping in analogy and similarity », *American Psychologist*, 52 : 45-56.
- Gentner D., Holyoak K.J., and Kokinov B. (eds.) (2001) *The Analogical Mind: Perspectives from Cognitive Science*. Cambridge, MIT Press.
- Gentner, D. et Smith, L. (2012) « Analogical reasoning », in V. S. Ramachandran (Ed.) *Encyclopedia of Human Behavior* (2nd Ed.), pp. 130-136, Oxford, Elsevier.
- Haiman, J. (2003) « Iconicity », in *Encyclopedia of Cognitive Science*. Ed. Nadel, L., ed. London: Nature Publishing Group.

²² « Belle et rebelle », chanson de Juliette, album *Nour* (2013).

²³ <http://www.staragora.com/news/fidel-castro-twitter-m-a-tue/437493>

- Hofstadter, D. (2001) « Analogy as the core of cognition », in Gentner, D., Holyoak, K. J., Kokinov, B. N. (2001), *The Analogical Mind : Perspectives from Cognitive Science*, M.I.T. Press, p. 116-144.
- Hofstadter, D. et Sander, E. (2013) *L'Analogie, cœur de la pensée*, Paris, O. Jacob.
- Itkonen, E. (2005) *Analogy as Structure and Process*, Approaches in linguistics, cognitive psychology and philosophy of science, Amsterdam, John Benjamins.
- Sander, E. (2000) *L'Analogie, du naïf au créatif*, Paris, L'Harmattan.
- Mascherin, L. (2007), « Analyse morphosémantique de l'aspectuo-temporalité en français. Le cas du préfixe RE- », Thèse de l'Université de Nancy II, 2007. Accessible sur HAL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00280660/document>.
- Mel'čuk, I. (2004), « La non-compositionnalité en morphologie linguistique », *Verbum*, 26(4), 439-458.
- Monneret, Ph. (2014), « L'iconicité comme problème analogique », *Le Français Moderne*, 1, p. 46-77.
- Monneret, Ph. (2017, à paraître), « Principes de linguistique analogique », in Monneret Ph. et Mejri S. (éds.), *Langage et analogie 1*, Paris, Editions Lambert-Lucas.
- Tomasello, M. (2009), "The usage-based theory of language acquisition", in Edith L. Bavin (éd.), *The Cambridge Handbook of Child Language*, Cambridge University Press, p. 69-88.

Philippe MONNERET, Université Paris-Sorbonne (EA 4509 STIH)